



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Libye

Question au Gouvernement n° 3023

Texte de la question

## SITUATION EN LIBYE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Hostalier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

Mme Françoise Hostalier. J'associe à ma question le député Philippe Vitel, président du groupe d'études sur l'action humanitaire d'urgence.

Monsieur le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, depuis plusieurs semaines, les peuples de quelques grands pays du monde arabe vivent une période extraordinaire de leur histoire. Si, en Tunisie et en Égypte, les événements, qui ne sont certes pas encore terminés, se sont passés en limitant les bains de sang et les atrocités que beaucoup d'entre-nous craignaient, il n'en est pas de même en Libye. Avec un courage extraordinaire, le peuple libyen est en train de gagner sa liberté, oui, mais au prix du sang. Le régime du colonel Kadhafi va tomber, c'est certain ; mais, avec un cynisme absolu, le pouvoir n'hésite pas à tirer sur la foule et à forcer à un exode brutal de pauvres gens qui ne savent plus où fuir pour rester en vie. Les informations sont difficiles à vérifier en ce qui concerne la situation à Tripoli. En revanche, aux frontières, notamment à la frontière de la Tunisie, les témoignages sont nombreux et la situation des réfugiés est catastrophique.

Le Haut commissariat aux réfugiés et l'Organisation internationale pour les migrations ont lancé un appel urgent à la communauté internationale pour évacuer les 40 000 personnes ayant fui la Libye, qui se trouvent à la frontière tunisienne.

Les États-Unis ont annoncé lundi le déploiement de forces militaires autour de la Libye,...

M. Roland Muzeau. Ben voyons !

Mme Françoise Hostalier. ...en vue d'une éventuelle intervention.

M. Jacques Desallangre. C'est très intelligent !

Mme Françoise Hostalier. La France, quant à elle, a pris la décision d'envoyer à Benghazi deux avions humanitaires pour secourir les populations.

Sur tous ces bancs, monsieur le ministre, nous sommes unanimes pour assurer le peuple libyen de notre soutien moral et de notre encouragement, mais que peut-on faire de plus ? Pouvez-vous réaffirmer l'engagement de la France aux côtés du peuple libyen et nous dire quelles actions concrètes vous comptez mettre en oeuvre ? (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes UMP et NC.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Madame Hostalier, la crise que connaît aujourd'hui la Libye est d'une gravité exceptionnelle. Le colonel Kadhafi, en réprimant avec une extrême brutalité les mouvements populaires qui le mettent en cause, s'est disqualifié, si bien qu'il a perdu toute légitimité.

Je vous rappelle que les Nations unies ont adopté le principe de la responsabilité de protéger selon lequel les gouvernements ont la responsabilité de protéger leur peuple. S'ils ne le font pas, la communauté internationale peut se substituer à eux.

C'est dans cet esprit que s'est développée une stratégie internationale pour faire pression sur le régime de Kadhafi avec l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies sur la base d'une proposition

de la France et du Royaume Uni. Cette résolution prévoit non seulement des sanctions mais aussi la saisine du procureur de la Cour pénale internationale, ce qui constitue une première. L'Union européenne s'est jointe à cette démarche et va prendre elle-même des sanctions autonomes.

Faut-il aller plus loin et préparer une intervention militaire ?

M. Jacques Desallangre. Certainement pas !

M. Alain Juppé, *ministre d'État*. Nous ne le pensons pas dans le contexte actuel. Je vous demande d'ailleurs de réfléchir aux conséquences d'une éventuelle intervention de l'OTAN en Libye : elle pourrait ressouder contre le nord de la Méditerranée les opinions publiques et les peuples arabes. C'est la raison pour laquelle, ce matin, au conseil de l'Atlantique nord, nous avons fait part de notre réticence.

En revanche, il est possible de continuer à planifier une zone d'exclusion aérienne à condition qu'elle ne soit activée, cela va de soi - c'est le principe que suit toujours notre diplomatie - que sur une décision du Conseil de sécurité des Nations unies.

Enfin, et peut-être surtout dans l'immédiat, comme vous l'avez souligné, madame la députée, il y a la dimension humanitaire. Nous avons déjà prévu deux avions chargés de matériels médicaux et emmenant du personnel médical. Les convois sont en route vers Benghazi et nous sommes disponibles pour contribuer à l'évacuation des réfugiés égyptiens vers l'Égypte par la voie aérienne ou la voie maritime.

Je serai au Caire dimanche prochain pour manifester notre solidarité avec tous les peuples de la région.

*(Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.)*

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Hostalier](#)

**Circonscription :** Nord (15<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3023

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères et européennes

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères et européennes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 mars 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 mars 2011